

Au procès des assistants parlementaires du FN, des défenses sur un fil

Les conseils de plusieurs mis en cause, Julien Odoul, Timothée Houssin, Thierry Légier et Nicolas Crochet, ont plaidé, lundi 25 novembre, pour leurs clients, pris dans cette affaire de soupçons d'emplois fictifs.

Par Franck Johannès

Publié aujourd'hui à 10h16, modifié à 10h35 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Julien Odoul n'est pas le plus facile à défendre. Le député (Rassemblement national, RN) de l'Yonne, entendu le 22 octobre au procès des assistants du Front national (FN, l'ancien nom du RN) au Parlement européen, avait répondu « *n'importe quoi* » avec un petit sourire en coin, selon le brutal résumé des procureurs, et il n'était pas pour rien dans le sentiment d'un « *mépris délibéré, ostensible, renouvelé* » de la part des prévenus, y compris à l'audience. M^e Tristan Simon, lundi 25 novembre, s'y est bravement essayé, dans les derniers jours des plaidoiries de la défense.

Lire aussi |  [Au procès des assistants parlementaires du FN, des prévenus à peine défendus, contrairement au parti](#)



L'avocat a estimé qu'il y avait tant d'« *incertitudes* » dans l'acte qui saisit le tribunal, que les juges n'ont pas d'autre choix que de renvoyer au parquet le dossier, « *devenu un sable mouvant* », pour saisir à nouveau un juge d'instruction. Le tribunal a déjà entendu cela en début d'audience, et statuera sur cette improbable demande lors de son jugement, au printemps 2025. En attendant, M^e Simon a tenté de prouver que M. Odoul avait bien travaillé pour son eurodéputée, Mylène Troszczynski, d'octobre 2014 à juillet 2015.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ



M^e Simon a bien reconnu qu'il y avait eu « *une absence* » les premiers mois, le temps que la députée de son client s'installe, mais « *la jurisprudence exige une absence totale de travail* », et il a retrouvé la trace d'un journal parlementaire, dont son client aurait « *apporté la maquette* », ce dernier aurait aussi animé le site Internet et les réseaux sociaux, rédigé quelques notes et des communiqués : « *Cela fait donc six catégories de preuves, avec à chaque fois cinq ou six documents objectifs* », a triomphé l'avocat. Par ailleurs, si le ministère public n'a pas prouvé que son client travaillait plutôt pour le parti, c'est donc bien qu'il assistait sa députée.

Faux dossier

La réalité est évidemment moins simple. Le jeune homme, 29 ans à l'époque, rêvait de travailler au cabinet de Marine Le Pen, alors présidente du FN, et le directeur du cabinet de cette dernière lui avait écrit, en septembre 2014 : « *Ouf, c'est OK. Montage financier dans une semaine.* » « *Alléluia !!!* », avait répondu M. Odoul. « *Tu seras peut-être pris en charge par le Parlement européen, avait repris le directeur, ce qui est parfaitement neutre.* » « *Aucun problème* », avait conclu le candidat. « *Le directeur de cabinet a dit que c'était parfaitement neutre, a laborieusement expliqué son avocat. Julien Odoul est au chômage, il est enthousiaste, il ne voit pas le problème. Ça prouve seulement sa détermination à travailler.* »

Lire aussi |  [Au procès des assistants parlementaires du FN, la défense malaisée de Julien Odoul et Nicolas Bay](#)



Il est d'ailleurs bientôt « *conseiller spécial au cabinet de la présidente* ». Mais quatre mois après le début de son contrat, il demande à Marine Le Pen l'autorisation d'aller à Strasbourg « *pour voir comment se déroule une session au Parlement européen* » et « *faire la connaissance de Mylène Troszczynski à qui [il] est rattaché* »... Cela « *ne choque pas* » M^e Simon : M^{me} Le Pen est la patronne de la délégation FN au Parlement, c'est normal que M. Odoul lui demande plutôt qu'à sa députée, et il fallait aider M^{me} Troszczynski, qu'il avait d'ailleurs déjà croisée à un congrès du parti, à préparer une interview.

Le Monde | Ateliers

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir →

Autre député, un peu moins difficile à défendre, Timothée Houssin, élu dans l'Eure en 2022. M^e Maxime Delacarte a été plus bref et plus précis, avec des arguments de droit semblables, mais il a calculé que le détournement supposé était de 25 127,39 euros, et non de 39 000 euros, comme l'assure l'accusation. Et son client a bien travaillé pour l'eurodéputé Nicolas Bay, ce qui n'est pas discutable, mais le député normand était aussi secrétaire général du parti, et M. Houssin bientôt devenu son assistant, au siège du parti plutôt qu'à Bruxelles. L'avocat s'est prudemment abstenu de commenter le faux dossier monté par M. Bay pour prouver le travail de son assistant.

« Mission vitrine »

Chacun désormais tente de sauver son client du naufrage général, et M^e Solange Doumic a défendu avec fougue Thierry Légier, le massif garde du corps qu'« *on n'a pas tellement envie de chatouiller sous le menton* ». Il travaillait au Parlement depuis 1992, tout le monde le connaissait, les règles étaient floues, et pourquoi un agent de sécurité ne serait-il pas assistant parlementaire ? « *En plus de cette "mission vitrine", il avait des missions qui devaient moins se voir, a assuré l'avocate, des missions plus fines et plus discrètes. Quand Bernard Tapie veut voir Jean-Marie Le Pen, c'est par Thierry Légier qu'il passe.* »

Lire aussi |  [Procès des assistants parlementaires du FN : les laborieuses justifications du garde du corps et de la secrétaire de Jean-Marie Le Pen](#)



Enfin M^e Julien d'Andurain a pris brièvement la parole pour Nicolas Crochet, l'expert-comptable qui sort à peine d'une condamnation en appel pour l'affaire Jeanne de financement du parti, et qui est toujours chargé des comptes de campagne du RN et « tiers payant » pour les eurodéputés du parti – c'est-à-dire qu'il soumet les prises en charge des assistants au Parlement, encaisse et paie ces derniers. M^e Andurain a fait remarquer que, contrairement à ce qui avait été soutenu, les tiers payants ne sont pas forcément des experts-comptables. Et donc que l'interdiction d'exercer demandée par le parquet ne pouvait viser que le tiers payant et pas son cabinet de comptabilité. Ce qui serait une réelle satisfaction pour son client.

Franck Johannès